

**ANALYSE DE L'ACTIVITE**

## C.A.P. Art du Tapis et de la Tapisserie de Lisse

### Référentiel des activités professionnelles

Le titulaire du C.A.P. "Art du Tapis et de la Tapisserie de lisse" est un ouvrier qualifié de niveau V, capable d'assurer, en fonction des spécifications fournies et sous contrôle, les fonctions suivantes, c'est-à-dire :

- Analyse du modèle,
- Préparation des documents de définition, choix des outils et des matières d'oeuvre,
- Echantillonnage,
- Réalisation du tapis ou de la tapisserie, finition et présentation,
- Maintenance de "la place" et des outils de travail.

Sa culture générale artistique et technique doit lui permettre de :

- Communiquer avec les différents interlocuteurs, y compris dans une langue étrangère,
- Accéder à la vie active dans un emploi salarial d'ouvrier qualifié,
- Evoluer professionnellement,
- Poursuivre des études pour accéder au niveau supérieur.

Ses fonctions impliquent des acquisitions spécifiques, relevant du secteur des Arts Appliqués et de la technique du secteur professionnel. Elles sont caractérisées par les tâches définies ci-après :

- Analyser et utiliser les documents définissant l'oeuvre à réaliser,
- Gérer, en fonction des instructions reçues, les moyens mis à sa disposition (matières d'oeuvre et produits auxiliaires, matériels et équipements, énergie, temps),
- Fabriquer les oeuvres ou les éléments décrits, par mise en oeuvre des techniques traditionnelles actualisées de la spécialité, en respectant les critères de qualité et d'esthétique.